

Bas de laine (3 paires).—1er prix, Joseph Dancos, St-Paschal; 2e, André Ouelle, Ste-Hélène; 3e, Pierre Dancos, St-Paschal; 4e, Pierre Bérubé, St-Denis.

Grands châles en laine.—1er prix, Nazaire Bossé, Kamouraska; 2e, Maurice Bossé, Rivière-Ouelle; 3e, Joseph Dancos, St-Paschal.

Petits châles en laine.—1er prix, Nazaire Bossé, Kamouraska; 2e, Joseph Dancos, St-Paschal; 3e, Joseph Picard-Rivière-Ouelle.

Etoffe légère, pour homme.—1er prix, Maurice Bossé, Rivière-Ouelle; 2e, Nazaire Bossé, Kamouraska; 3e, Hubert Pelletier, St-Paschal.

*Prix des fermes les mieux tenues.*

1er prix, Joseph Langlais, Rivière-Ouelle; 2e, Cyprien Dionne, Rivière-Ouelle; 3e, Joseph Sirois, Ste-Anne; 4e, Jean Bte Roussel, Rivière-Ouelle; 5e, Pierre Drapeau, Kamouraska

**PRIX BLONDEAU.**

Meilleurs ouvrages en tricot, en laine du pays.—1er prix, Pierre Dancos, St-Paschal; 2e, Germain Alexandre, St-Pacôme. Meilleurs tapis à plancher.—1er prix, Ls-Octave Thiboutot, Ste-Hélène; 2e, Pierre Dancos, St-Paschal; 3e, Antoine Desjardins, Kamouraska.

Couvre-pieds en indienne ou en coton.—1er prix, Laurent Michaud, Kamouraska; 2e, Odilon Robichaud, St-Denis; 3e, Pierre Dancos, St-Paschal.

**Choses et autres.**

"Le Monde illustré," journal publié à Montréal.—Au dernier tirage mensuel auquel ont droit tous les abonnés à ce journal, la prime de \$50 a été gagnée par M. l'abbé T. De Gaspié. C'est la troisième fois que cette prime est gagnée à Québec. Le prix d'abonnement est de \$3 par an. S'adresser aux éditeurs propriétaires MM. Berthiaume & Sabourin, No. 30, rue St-Gabriel, à Montréal.

La vaccine.—On appelle vaccine une maladie éruptive des vaches, caractérisée par des pustules qui contiennent un virus que l'on peut transmettre ou inoculer à l'homme, au moyen d'une piqûre, ce qui s'appelle vaccination. C'est le seul préservatif contre la terrible maladie nommée variole ou petite vérole (picotte, vérette). Le virus vaccinal de la vache transmis à l'homme, constitue le vaccin humain, celui que l'on emploie le plus souvent.

Les bienfaits de la vaccine sont si bien prouvés que dans plusieurs pays, l'Angleterre, la Suède, l'Autriche, la vaccination des enfants est obligatoire. Chez nous, on s'est contenté, jusqu'à présent, d'établir des services gratuits de vaccination. L'opération est si peu grave, qu'elle peut s'accomplir sans réveiller un enfant endormi. Elle consiste à introduire sous l'épiderme un peu du liquide contenu dans des pustules vaccinales. Mais comme il importe que la pustule soit bien choisie, il faut laisser ce soin aux médecins qui sont seuls compétents.

Le cinquième jour après la piqûre, apparaît un bouton qui acquiert son maximum d'activité au septième ou huitième et commence à se dessécher vers le douzième jour, en formant une croûte qui tombe dans le cours de la troisième ou quatrième semaine, laissant, à sa place, une cicatrice gaufrée indélébile.

Avec le développement du bouton se déclare une fièvre légère qui augmente jusqu'au dixième jour. Dans les cas ordinaires, il n'y a pas de traitement à suivre; il suffit de garantir les piqûres contre les frottements qui pourraient les enflammer. Vers le neuvième jour, si la douleur ou la rougeur font craindre l'inflammation, on applique un cataplasme de mie de pain et de lait. Il ne faut pas d'ailleurs s'inquiéter si les glandes de l'aisselle s'engorgent et si les mouvements du bras deviennent douloureux. S'il y avait quelque chose à faire pour pallier ces petits accidents, le médecin le déciderait en examinant les boutons vers le huitième jour, pour s'assurer qu'ils sont de bonne nature et non de fausse vaccine.

Ne changez rien d'ailleurs aux habitudes et au régime de l'enfant vacciné, jusqu'au septième jour; alors seulement vous éviterez de le promener dehors, pour peu qu'il courre risque de se refroidir pendant la fièvre.

L'époque la plus favorable pour vacciner l'enfant est du troisième au quatrième mois, c'est-à-dire quand il est déjà un peu fort, et avant les troubles de sa dentition. Cependant on avancera ou retardera un peu s'il est indisposé, ou encore pour éviter des extrêmes de froid et de chaleur. Mais, pendant une épidémie de variole, il n'y a pas à hésiter, et l'on vaccinera même les nouveaux-nés.

Quand on ne pourra se procurer du bon vaccin de génisse, que le *Journal d'Hygiène* tient cependant à la disposition de ses lecteurs, on emploiera celui recueilli sur le bras d'un enfant bien portant. On atténuera en rien l'efficacité de sa vaccination en vidant ainsi ses boutons, et l'on soulagera un peu l'inflammation.

Lorsque le vaccin a été ainsi transmis de bras à bras, il perd de sa force préservatrice. On a reconnu que certaines personnes vaccinées pouvaient être atteintes au bout d'un temps assez long, d'une variole bénigne. Pour éviter ce danger, il suffit de se faire revacciner tous les dix ou douze ans. Cette précaution est utile, surtout en temps d'épidémie de variole.—Dr CHS. SAFFRAY.—Extrait du *Journal d'hygiène populaire* publié à Montréal. Le prix d'abonnement est de \$1.50 par an. S'adresser au Dr J. T. Desroches, rue Amherst, Montréal.

**RECETTES**

*Pâte pour le nettoyage de l'acajou.*

Mettez dans un pot vernissé une égale quantité de cire jeune rapée, d'essence de térébenthine et d'esprit-de-vin; mettez votre pot sur un feu doux, remuez bien votre mélange, tandis qu'il chauffe; quand vous voyez que la cire est bien fondue et mêlée au reste, retirez votre pot du feu, laissez-le refroidir. Lorsque vous voulez vous servir de ce vernis, mettez-en fort peu à la fois. Vous frotterez avec un chiffon de laine.

*Moyen de détruire les rats par la chaux.*

Les pâtes préparées avec la farine et le phosphore, constituent évidemment le moyen le plus sûr et le plus actif de détruire ces animaux; d'un autre côté elles sont une source de danger pour les autres animaux, les personnes mêmes. Voici un moyen moins dangereux d'arriver à détruire les rats: On prend de la chaux vive, on la pulvérise dans un mortier, on y ajoute une dose égale de sucre. On étend cette poudre dans les endroits fréquentés par les rats; comme ils sont très friands de sucre, ils mangent la poudre avec voracité, ce qui occasionne promptement leur mort.

**A V I S**

DE

**DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ**

LA SOCIÉTÉ ci-devant existante entre feu l'Honorable L. J. C. CHAPPAIS, sénateur, et STANISLAS DIONNE, Ecr., marchand, tous deux de la paroisse de St-Denis, comté de Kamouraska, sous la raison sociale de Chappais et Dionne, est dissoute par suite de la mort de l'un des associés.

Les personnes ayant quelques réclamations contre la dite société ou qui sont endettées envers elle, sont priées de s'adresser à Stanislas Dionne, Ecr., marchand de St-Denis, qui seul est chargé de régler les affaires de cette société.

St-Denis, 17 octobre 1885.

**A VENDRE**

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

**L. A. LANGLAIS,** AVOCAT, de Fraserville, P. Q., suit les Cours de Rimouski, de Kamouraska et de Montmagny. Il s'occupe de prêts d'argent hypothécaires et autres.